Procès-verbal de la séance du conseil municipal

du 15 septembre 2026

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Pascal Excoffier, Marie Teyssedou, Edith Scotton, Michel Beauquis, Mireille Barrachin, Catherine Mièvre, Morgane Lasia, Thomas Grange, Jérôme Guichon, Emmanuelle Mallet (arrivée au point n°2)

Absents excusés : Régis Reymond, procuration à Josette Charvier
Bastien Moïse, procuration à Pascal Excoffier
Absent : Richard Ducret

Nombre de votants exprimés : 13, puis 14 à partir de 20h45

Secrétaire de Séance : Edith Scotton

Madame le Maire ouvre la séance à 20h et procède à l'appel.

1. **Délibération n°1 Approbation du Procès- Verbal de la séance du 07 juillet 2026**

 Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (13 voix sur 13)

2. **PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et PPMS de l'école (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

 Madame le Maire présente le travail d'élaboration du PCS.

Rappel : Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise conçu pour organiser la réponse de la commune face aux événements majeurs. Il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement.

Le PCS viendra alimenter le PICS du Grand Annecy : Ce plan permet à la commune sinistrée de solliciter les moyens propres de l'EPCI et les moyens mutualisés des communes-membres de l'intercommunalité.

Le PPMS est un document désormais obligatoire dans chaque établissement scolaire ; il vise à la sécurisation des bâtiments scolaires, notamment en cas d'intrusion. Le PPMS unifié est placé sous la responsabilité du maire.

Echanges :

Morgane Lasia suggère d'afficher les numéros d'urgence sur les panneaux de la commune, et de les publier dans le prochain bulletin municipal.

Le DICRIM précisant les conduites à tenir en cas d'accident majeur doit être remis aux habitants.

Pascal Excoffier informe le conseil du transfert de la garderie dans l'ancienne cantine aux vacances de Toussaint ; notamment pour répondre à des questions de sécurité.

Les membres du conseil ayant apporté des précisions et corrections sur le contenu du PCS, celui-ci sera finalisé avant d'être réexaminé lors de la prochaine séance.

3. **<u>Délibération n°2</u> Modification du temps de travail d'un agent polyvalent de restauration scolaire**

Madame le Maire explique la nécessité d'intégrer au contrat de travail de l'agent en charge de la restauration scolaire les deux heures supplémentaires qu'elle effectue par semaine afin de mener à bien son travail.

Il convient donc de modifier le temps du poste d'agent polyvalent de restauration scolaire pour le passer de 18 h à 20 h par semaine, soit 15,75/ 35^{e} annualisé, à compter du 1er octobre.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, (14 voix sur 14) de modifier le temps de travail de l'agent polyvalent de restauration scolaire, adjoint technique de catégorie C à temps non complet, pour le passer à 20h par semaine à compter du 1er octobre 2026, ce qui équivaut à 15,75/ 35^{e}, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

4. **Devis dispositif de rafraichissement de l'école**
5. **Et Demande de subvention pour dispositif de rafraîchissement de l'école (Points traités ensemble)**

Pascal Excoffier, adjoint aux travaux, présente les devis de Loïc Electricité pour équiper les classes d'un dispositif pérenne de rafraichissement. Le choix s'est porté sur cette entreprise car l'artisan a une bonne connaissance de notre installation électrique.

Le projet consiste à installer 2 ventilateurs à pales par classe et dans la future garderie.

- Premier devis : 3582 € TTC

La classe de l'étage étant moins haute, il faudrait prévoir une protection afin que les enfants ne puissent les atteindre ou installer des brasseurs d'air sans pales.

- Deuxième devis : 8 288,40 € TTC

Madame le Maire explique qu'on peut solliciter jusqu'en juin 2027 une aide financière de EDF par le dispositif « je passe à l'électrique » ; se renseigner plus précisément.

La question est posée du bruit généré par ces dispositifs ; à vérifier.

Il est suggéré de connaître le souhait des maîtresses, de s'appuyer sur ce qui a été fait dans d'autres écoles et de recueillir l'avis de l'Inspectrice.

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter sa décision.

6. **<u>Délibération n° 3</u> Devis géomètre pour régularisation de l'emprise de la Route Départementale du carrefour de Muret**

Pascal Excoffier, adjoint aux travaux et voierie, rappelle la situation : les aménagements du carrefour ont été réalisés en partie sur des parcelles privées ; la commune a projet de racheter ces parcelles occupées par la voierie.

Il présente deux devis de géomètres pour les opérations de délimitation :

- Devis Daviet-Bisson : 2 443 € HT
- Devis Aurélien Lecomte : 2 325 € HT

Bénédicte Pinel précise qu'à cette dépense, il faudra ajouter le prix d'achat et les frais de notaire.

Madame le Maire ajoute que le bornage est une première étape, que le prix d'achat n'a pas été fixé et que tout transfert de propriété suppose une publicité foncière. Pour pouvoir accomplir cette formalité, il sera indispensable de conclure cette acquisition par un acte authentique qui peut être fait par un notaire ou, en la forme administrative par le maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, (14 voix sur 14) valide le devis du géomètre Aurélien Lecomte pour un montant de 2 325 € HT.

7. **<u>Délibération n°4</u> Participation financière à la formation Premier Secours**

Suite à la proposition de Morgane Lasia d'organiser des formations Premiers secours pour les habitants de la commune, à partir de 10 ans, Madame le Maire propose que la commune prenne en charge une partie du coût de la formation. Celle-ci s'élève à 70 € par personne.

Il est proposé que la collectivité prenne à sa charge 50% du montant de l'inscription pour chaque participant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, (14 voix sur 14) valide la participation de la commune à hauteur de 50% ainsi que la prise en charge des frais de déplacement du formateur, soit 50 € par session.

8. **Déneigement 2026-2027**

- Madame le Maire demande à **reporter** ce point au prochain conseil municipal.

En effet, un adjoint est concerné, et par la **prestation de déneigement** et par la **location du hangar à sel.** Pour éviter tout conflit d'intérêt, nous sommes en attente de réponses d'autres prestataires pour ce marché.

- **Convention de déneigement avec la commune de Marcellaz-Albanais**

Il est précisé que depuis plusieurs années, le déneigement des hameaux de La Mollière, de Montmasson et de Piémont situés sur la commune de Marcellaz-Albanais est effectué avec le tracteur de Saint-Sylvestre par notre prestataire par le biais d'une convention entre les 2 communes. Nous sommes en attente de la demande de la commune voisine pour reconduire cette convention.

- **Déneigement des particuliers** :

Depuis plusieurs années, le déneigement des chemins d'accès aux habitations peut être effectué sur la demande des habitants moyennant une participation. Celle-ci était fixée à 10 € par passage et gratuite pour les plus de 80 ans.

L'ensemble des décisions sur le sujet du déneigement est reporté ultérieurement.

9. **Questions diverses**

- **Repas des anciens** : Il aura lieu à la salle des fêtes le samedi 17 octobre à midi, les invitations sont distribuées cette semaine. Ce repas annuel est offert aux personnes de plus de 70 ans. Les membres du CCAS sont sollicitées pour le service.

- **Préservation de notre patrimoine : Croix à rénover**
 Celle du Pissieux est cassée ; prise dans la végétation d'un particulier, elle a été dégagée par notre agent technique. Un habitant offre une participation pour sa restauration.
 Celle de Vouchy, en bois, est très abîmée.
 Au cours des mandats précédents, les croix de Marcelette et de Muret ayant été remplacées, il serait cohérent de faire de même pour celles-ci.

- **Le SIPA** demande à ce que davantage de conseillers participent aux commissions. Pas de nouvelles candidatures.

- **Dates des prochains conseils :** Mercredi 4 novembre à 20h
 Jeudi 10 décembre à 20h

- **Grand Annecy.** Les élus sont invités aux réunions suivantes :

- PLUI HMB : mercredi 14 octobre de 18h à 20h au Pôle à Alby sur Chéran

- PAT (Plan Alimentaire Territorial) : lundi 28 septembre de 10 h à 12 h

- Réunion valorisation des déchets : mercredi 21 octobre de 18 h à 20 h à Mûres

La séance est close à 22 h.

Josette Charvier
Maire

MAIRIE de ST-SYLVESTRE 74 (Haute-Savoie)

Edith Scotton
Secrétaire de séance